

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation des notes de séance de l'AD du 27 janvier 2009

Les notes sont approuvées.

3. Communications du bureau

- Attentes exprimées lors de la dernière AD :
 - Réunir davantage l'AD
 - Avoir l'ordre du jour une semaine à l'avance
 - Connaître mieux les « pistes » de la SPG pour agir
 - Plus d'échanges entre la base et les délégué-e-s SPG et entre délégué-e-s
 - Informations sur les commissions où la SPG est représentée.
- Thèmes que les délégués aimeraient voir traités :
 - Conseil d'établissement
 - Projet d'établissement
 - Nouveau fonctionnement (suivi des Dir-E, évaluation, rôle de chacun, apport pour les élèves, les enseignants)
 - Enseignement spécialisé
 - MS
 - STACC (CLAC)
 - Mesures d'accompagnement, suivi des élèves.

4. Rencontre avec le coordinateur de l'Observatoire, M. Georges Solaux

- **Exposé de M. Solaux** (*voir également notes complémentaires en annexe, page 5*)

Georges Solaux, en tant que sociologue, tient à replacer le rôle de l'Observatoire dans son contexte. Il a divisé son intervention en 3 parties : l'aspect politique de toute réforme, les stratégies des acteurs (et parmi eux celles de la SPG) et l'Observatoire.

1. Toute réforme est politique :

L'éducation est productrice de diffusion et de validation. Il s'agit d'un enjeu politique important puisque la compétitivité d'un pays en dépend. La refonte de l'uni permet de réformer les connaissances pour une plus grande productivité. La diffusion des savoirs témoigne aussi d'une volonté politique : On ne peut pas tout enseigner, qui cherche-t-on à toucher, quelle idéologie est sous-jacente ? Un savoir pour tous, démocratique ou pour un public sélectionné ? Avec le PER et Harmos, il s'agit d'une réforme des savoirs mais aussi de celle de la validation des acquis et des savoirs. La certification est-elle une reconnaissance, un classement salarial ? L'éducation est le secteur qui absorbe le plus gros budget et dans ce budget, les plus grosses dépenses sont les salaires. L'un des corollaires est : formation universitaire en 3 ans ou master qui obligerait à une reconnaissance salariale plus élevée ?

2. Les stratégies d'acteurs :

Il s'agit d'une réforme mise en œuvre par la volonté politique, pour preuve :

- décisions prises par le Conseil d'Etat,
- les 13 priorités du DIP,
- HarmoS et le PER,
- décentralisation, autonomisation avec pilotage fort d'où découle une hiérarchie de proximité encadrée dans le social par concertation.

D'après M. Solaux, avant, nous avions une DEP forte sans autonomie des écoles. Chaque acteur (école, enseignant) prenait la liberté qu'il voulait à l'intérieur de ce système. Dans les pays anglo-saxons, les écoles tendent vers une autonomie complète qui peut aller jusqu'à un choix de manuels différents pour chaque école, la sélection des élèves, le renvoi d'enseignants inadéquats, etc. Des études ont prouvé que plus l'autonomie d'un établissement est grande, plus celui-ci est performant mais plus l'équité de traitement est difficile à garantir. Pour garder l'équité tout en étant performant, il s'agit d'avoir une direction qui pilote de façon forte tout en donnant le plus possible d'une autonomie concertée (d'où l'importance du projet d'école et du conseil d'établissement). Chaque réforme implique un changement des acquis de chacun et donc chaque acteur cherche à conserver les siens et si possible à les améliorer. C'est dans ce processus que s'inscrit le rôle de la SPG. Le fonctionnement de cette réforme est évalué par :

- les épreuves cantonales,
- le projet d'établissement et le SRED,
- l'Observatoire.

3. L'Observatoire :

Le DIP a nommé et paie un Observatoire qui dépend pour ses mandats de la commission de fonctionnement (dont fait partie la SPG) pour évaluer ce nouveau fonctionnement. Il s'agit là d'une évaluation normative, ce qui signifie que son but est d'évaluer si ce qui a été légiféré et décidé est mis en place et quelles sont les difficultés et obstacles qui empêchent cette nouvelle norme de fonctionner. L'Observatoire peut également émettre des suggestions quant aux améliorations à apporter. C'est dans l'optique de ce qui précède que la commission a chargé l'Observatoire de six missions d'évaluation au rythme d'une par trimestre et dans cet ordre :

1. mise en place des Dir E
2. mandat des MA
3. bilan de la 1^{ère} année
4. enquête générale auprès des enseignants
5. les parents d'élèves
6. à décider...

Cet Observatoire ne dispose que de trois semaines dans l'année pour mener à bien chaque évaluation... qui ne doit pas être trop coûteuse. En fin d'année scolaire elle doit publier un rapport accessible à tous.

Débat, questions, etc.

Q : Les 4 observateurs sont des hommes, pour observer un corps de métier plutôt féminin...

R : Il a pris les 3 personnes libres, mais il en tiendra compte à l'avenir.

Q : La moitié du corps enseignant sera-t-elle auditionnée par l'Observatoire pour tenir compte de la proportion de Dir-E auditionnée ?

R : Cela s'avérera impossible, l'Observatoire n'en a pas les moyens. Mais tous les enseignants recevront un questionnaire, encore à élaborer.

Q : La FORDIF pourra-t-elle être évaluée ?

R : On ne peut évaluer ce qui n'a pas encore été défini.

Remarques :

- On devrait évaluer la pertinence de certains regroupements d'école.

- Pourquoi le spécialisé ne fait-il pas partie des « objets » d'évaluation de l'Observatoire ?

R : A la SPG et aux enseignants de se battre.

Suggestions pour le 6^{ème} trimestre :

Appui, études surveillées, mesures d'accompagnement.

5. Maîtres-ses spécialistes - généralistes

Les délégué-e-s SPG dans le groupe de travail MS présentent l'historique de ce GT et décrivent les freins mis par la direction qui, de fait empêchent l'avancée des travaux. Le projet de résolution est commenté. Après validation de plusieurs amendements, la résolution est votée à l'unanimité.

6. Entretiens périodiques (EPI)




Toutes et tous les délégué-e-s ayant reçu au préalable le projet de formulaire pour les entretiens périodiques ainsi que le questionnaire sur les options à prendre, les représentant-e-s SPG dans le groupe d'analyse et de suivi des EPI commentent les travaux en cours et répondent aux questions qui subsistent. L'important est que la procédure de désignation des collègues qui vont participer à cette deuxième phase test des EPI soit respectée (un-e enseignant-e volontaire ou, s'il y en a plusieurs un-e tiré-e au sort parmi les volontaires, et un-e enseignant-e non volontaire obligatoirement tiré-e au sort parmi tout le monde, sauf les volontaires). Les questionnaires au sujet du formulaire EPI et des choix à opérer sont complétés par les délégué-e-s en séance et remis au comité.

Prise de notes : Monique Othenin-Girard

	RE	Etablissement	1	2	3	4
01	BE	Hugo-de-Senger				
02	BE	Val d'Arve				
03	BE	Pervanches+Montfalcon				
04	BE	Roseraie+Minoteries				
05	BE	Crêts-de-Champel				
06	BE	Allobrogues+square				
07	BE	Seujet+Necker				
08	BE	La Tambourine				
09	BE	Mail+Carl-Vogt				
10	BE	Jacques-Dalphin				
11	BE	Micheli-du-Crest				
12	BE	Pâquis-Centre				
13	BE	Cité-Jonction				
14	BE	Bois-Gourmand+Veyrier				
15	BE	Zurich+Chateaubriand				
16	BE	Pinchat+Troinex				
17	BE	Promenades				
18	BE	Peschier				
19	G1	Versoix-Lachenal				
20	G1	Grottes+Beaulieu				
21	G1	Cointrin+Champs-Frêchets				
22	G1	Sécheron				
23	G1	Cropettes+Vidollet				
24	G1	Bellavista				
25	G1	Meyrin-Boudines				
26	G1	Les Genêts				
27	G1	Meyrin-Monthoux+Village				
28	G1	Gd-Saconnex-Place+Village				
29	G1	Budé+Les Crêts				
30	G1	Gd-Saconnex Pommier+Tour				
31	G1	Collex-Bossy+Pregny Valérie+Fontaine				
32	G1	Ami-Argand+Bon Séjour				
33	G1	Meyrin-Golette+Meyrin-Livron				
34	G1	Trembley 1 et 2				
35	G1	Montfleury 1+2+Céligny				
36	G1	Bellevue-Genthod				
37	G2	Liotard				
38	G2	Avanchet-Jura+Salève				
39	G2	Dardagny+La Plaine+Russin				
40	G2	Satigny-Mairie+Village				
41	G2	Vernier-Place+Poussy				
42	G2	Europe				
43	G2	Balexert+Châtelaine				
44	G2	Ranches 1+2				
45	G2	Cayla+Les Jardins du Rhône				
46	G2	Aïre				
47	G2	Les Ouches				
48	G2	Libellules				
49	G2	Franchises+Vieusseux				
50	G2	Geisendorf				
51	G2	Lignon				
52	G2	Devin-du-Village+Saint-Jean				
53	G2	Charmilles+Charles-Giron				

	RE	Etablissement	1	2	3	4
54	TH	Pré-Picot				
55	TH	Choulex+Manoir+Gerdil+Vandoeuvres				
56	TH	Pont-Bochet+Puplinge				
57	TH	Collonge				
58	TH	Contamines+Roches				
59	TH	Ferdinand-Hodler+Saint-Antoine				
60	TH	Eaux-Vives+XXX Décembre				
61	TH	Bois-des-Arts				
62	TH	Pt-Senn+Place Favre+Floraire				
63	TH	Chêne-Bougeries+Conches+Montagne				
64	TH	Le Corbusier				
65	TH	Vésenaz				
66	TH	Allières				
67	TH	Meinier+Gy+Jussy+Presinge				
68	TH	Adrien-Jeandin				
69	TH	Anières+Corsier+Hermance				
70	TH	Marcelly+Pavillon Mousse				
71	TH	Vollandes+Montchoisy				
72	TH	Belvédère+Gradelle+De-Haller				
73	VU	En-Sauvy				
74	VU	Bernex-Lully				
75	VU	Onex-Bosson+Bosson UCE				
76	VU	Athénaz+Laconnex+Soral				
77	VU	Onex-Bellecour+Onex-Village				
78	VU	Pré-du-Camp+Serves+Arare+Arves				
79	VU	Confignon+Cressy				
80	VU	Onex-Racettes				
81	VU	Vélodrome+Petites-Fontaines				
82	VU	Compesières+La Bossonaz+Perly				
83	VU	Avully+Chancy				
84	VU	Aire-la-Ville+Cartigny				
85	VU	Tattes+Gros Chêne				
86	VU	Palettes+Bachet-de-Pesay				
87	VU	Lancy-Tivoli				
88	VU	Lancy Caroline+Morgines				
89	VU	Petit-Lancy+Cérésolle				
90	VU	Bernex-Luchepelet+Robert-Hainard				
91	VU	Onex-Parc				
		Maîtres spécialistes et d'ateliers	1	2	3	4
01		Arts visuels				
02		Arts visuels				
03		Arts visuels				
04		Arts visuels				
05		Arts visuels				
06		Arts visuels				
07		Musique				
08		Musique				
09		Musique				
10		Education physique				
11		Education physique				
12		Education physique				
13						
14						

		1	2	3	4
15					
16					
17					
18					
	Educateurs/enseignants spécialisés	1	2	3	4
01	Educatrice CMP petits Champel				
02	Enseignante spécialisée CMP Versoix				
03	Enseignante spécialisée Tattes				
04	Enseignante spécialisée Caroline				
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
	Formateurs primaires/universitaires	1	2	3	4
01	CeFEP Mathématique				
02	CeFEP OSTEPE				
03	CeFEP Education psychomotricité				
04	CeFEP SEDEV				
05	CeFEP Environnement				
06	SEM - Service écoles-médias				
07	UNI FPSE-SSED				
08	UNI FPSE-SSED				
09					
10					
11					
	Autres	1	2	3	4
01	Titulaire DE (Plantaporêts)				
02	Titulaire DE (Le Corbusier)				
03	Titulaire DE (UCE Bosson)				
04	Titulaire DE (Crêts de Champel)				
05	Titulaire DE (Tivoli)				
06	Titulaire DE (Devin-du-Village)				
07	Titulaire DM (Avanchet Salève)				
08	Titulaire DM (Franchises)				
09	Titulaire DM (Champs-Frêchets)				
10	Titulaire DM (Aire-la-Ville)				
11					
12					
13					

Présent  Excusé  Vacant 

10 nov. 08 : établ. : 62/91 ; 5 exc. ; 24 vac. ; autres : 28/60 ; 4 exc. ; 28 vac.
 27 janv. 09 : établ. : 68/91 ; 7 exc. ; 16 vac. ; autres : 21/60 ; 12 exc. ; 27 vac.
 3 mars 09 : établ. : 66/91 ; 11 exc. ; 14 vac. autres : 16/60 ; 17 exc. 27 vac.

*Notes de séance complémentaires par rapport au point 4
de l'ordre du jour de l'AD SPG du 3 mars 2009*

4. Rencontre avec le coordinateur de l'Observatoire : Georges Solaux

❖ PREPARATION EN GROUPES

Sous forme de groupes de travail, les quelque 120 délégués présents ont brièvement (environ 15 min.) échangé leurs points de vue et leurs interrogations à propos de l'Observatoire et du « nouveau » fonctionnement de l'EP en vue de poser des questions ciblées à G. Solaux.

❖ PRESENTATION DE GEORGES SOLAUX

1. G. Solaux a tenu à rappeler ce qu'implique toute réforme éducative menée dans un pays.
2. Il a ensuite exposé les stratégies liées aux acteurs
3. Puis il a évoqué les relations syndicales
4. Enfin, il a terminé par une présentation succincte de l'Observatoire et des missions de ce dernier.

1. L'éducation est productrice ; elle est un instrument de diffusion et de validation des savoirs ; elle représente donc **un enjeu politique global**. Le secteur éducatif est le secteur qui absorbe le plus de budget public donc toute décision a des implications budgétaires. Par ex : une rentrée objective qui doit se faire, selon l'engagement politique, avec un taux d'encadrement à 17 ; il s'avère que la rentrée se fait avec un taux d'encadrement à 17,07 → l'effet de seuil a un coût, le coût de 7 à 8 postes pour ramener le taux à ce qui était initialement prévu et garanti ; ceci représente donc un enjeu budgétaire.

Enjeu politique global car :

- a) La production de connaissances est un enjeu économique important car elle génère l'innovation, donc la compétitivité et si on est compétitif, on est gagnant sur le marché de la concurrence ; ainsi il y a une plus grande productivité du secteur économique visé.
- b) La diffusion des savoirs se réalise selon une sélection de ces derniers ; il faut déterminer à qui ils sont destinés et diffusés et selon quel mode ; une diffusion traduit une dimension idéologique importante car la sélection des savoirs implique des choix : pourquoi sélectionner tels savoirs et pas « ceux-là » ? Quelle idéologie pour le salarié, pour le travail, incite à telle ou telle sélection ?
- c) La validation des acquis consiste en la possession et la reconnaissance d'un diplôme classé au niveau social et sur le plan professionnel ; apparaît donc un enjeu social derrière la reconnaissance des diplômes.

L'enjeu est important ; on peut constater déjà une perte du monopole de la validation des acquis par le secteur public ; aujourd'hui les entreprises valident ces acquis et sont donc plus fortes. Ainsi, réformer le secteur éducatif équivaut à s'attaquer à ces 3 pôles. (A Genève, l'Université est touchée, il y a une réforme visée du C.O., il y a Harnos, il y aura peut-être une réforme de la validation des acquis...)

2. Le fonctionnement de l'EP s'inscrit dans la politique du canton et de la Suisse en général.

On y retrouve :

- a) Les 13 priorités du DIP
- b) La volonté politique du canton s'est intégrée à la politique fédérale d'harmonisation.
- c) Le système institue la décentralisation avec un pilotage qui reste fort, met en place l'autonomie partielle des établissements avec un Dir-E qui a un cahier des charges, avec un pouvoir de l'établissement, un projet d'établissement. L'autonomie partielle est encadrée par une hiérarchie de proximité (Dir-E), par la concertation (conseil d'établissement) et elle est évaluée par les épreuves cantonales, par le SRED, par le projet d'établissement, par l'Observatoire.

3. Les relations syndicales

L'association professionnelle et syndicale mène deux luttes : la défense des acquis fondamentaux des acteurs et la recherche d'une amélioration, d'une production d'acquis nouveaux. Trois champs caractérisent ces deux niveaux :

1. Les revenus salariaux (par ex : la classe salariale)
2. Les conditions de travail (par ex : taux à 17)
3. La sauvegarde, voire l'extension, du champ de syndicalisation.

La SPG a obtenu :

- 100 établissements au lieu de 65
- L'Observatoire
- Le maintien des moyens d'enseignement existants dans les classes.
- Les Maîtres adjoints.

L'AGCEP a aussi obtenu ; aujourd'hui elle a 60 syndiqués au lieu de 30 auparavant ; elle est le champ syndical de cadres le plus puissant à GE.

Les secrétaires sont à la fois gagnantes et perdantes ; gagnantes car leur effectif a augmenté de 90%. ; perdantes car elles sont regroupées dans des centrales administratives avec des conditions de travail qui ont diminué en qualité.

Enfin, dans la mise en place de ce fonctionnement, il n'y a ni gagnant, ni perdant mais il y a des défenses d'intérêt.

4. L'Observatoire est composé de 4 universitaires.

Il évalue les structures (établissement, DGEP...), les fonctions (Dir-E, MA) et les processus (liens, relations entre les membres).

- **Son mode d'évaluation ne consiste pas en test mais en évaluations normatives.**
« Qu'est-ce qui fait que ça cloche ? », question posée en référence à la norme, c'est-à-dire à comment cela devrait se dérouler, à ce que devrait être le nouveau fonctionnement. Voici donc un travail **normatif**.
- **Le mode d'évaluation est également participatif** : les sujets d'évaluation sont établis par la commission du fonctionnement.

La 2^{ème} session traitera des MA ; la 3^{ème} session se penchera sur un objet plus restreint, pas spécifique et qui reste à déterminer.

En 2009-2010, les trois sessions seront : 1. une enquête auprès des enseignants
2. partenaires extérieurs (parents..)
3. à déterminer

o **DEBAT-QUESTIONS**

Les questions ont principalement porté sur :

- a. Le choix des membres de l'Observatoire ; en particulier la « faisabilité » pour le responsable de l'Observatoire à être extérieur au système si cet Observatoire est soumis à l'aune des principes définis par le fonctionnement de l'EP.
- b. L'enquête menée auprès des enseignants
- c. L'évaluation de la formation des Dir-E
- d. L'évaluation des Dir-E
- e. Le problème de sens constaté au niveau des regroupements de certaines écoles.
- f. L'évaluation « normative », le terme est-il bien adéquat ?
- g. En quoi l'organisation des classes est-elle un point fort du cahier des charges du Dir-E ?
Et quelle concertation avec l'équipe à ce sujet ?
- h. Le fait qu'aucune femme n'ait été désignée parmi les 4 membres de l'Observatoire.
- i. La place et la prise en considération de l'enseignement spécialisé dans ce nouveau fonctionnement : ça passe à la trappe ?
- j. Suite aux prochaines élections, quel destin pour l'Observatoire ?
- k. Comment l'Observatoire identifie-t-il les dysfonctionnements ?
- l. Quel(s) ressenti(s) des interviewés de la 1^{ère} session de l'Observatoire ?

- m. Respect d'une proportionnalité quant au nombre d'enseignants qui seront auditionnés par l'Observatoire et prise en compte d'une diversité à avoir dans les enseignants choisis à cet effet au vu des réalités différentes.
- n. Où est passée la session de l'Observatoire prévue sur les élèves en difficultés ?
- o. Le calendrier de l'Observatoire prévu, pourquoi cette chronologie ? (1. Dir-E, 2. MA, 3. Enseignants)
- p. L'autonomie partielle de l'établissement n'est-elle pas illusoire dans ce cadre trop défini ?

Réponses apportées par G. Solaux :

a. G. Solaux ne défend pas le système mais dit simplement ce qu'il a été prévu dans le nouveau fonctionnement. Idéologiquement, il est proche de ce qui a été défini. Plus on rend les écoles autonomes, plus il semblerait que les résultats obtenus soient améliorés. Mais les écarts se creusent si le système est trop décentralisé, trop éloigné du centre ; l'équité de traitement des élèves n'est plus garantie si l'indépendance, au lieu de l'autonomie, apparaît à cause de l'absence d'autorité hiérarchique. Tout centraliser est une démarche vouée à l'échec car de toute façon les écoles développent, prennent quoiqu'il arrive leur autonomie ! Il faut donc décentraliser avec une colonne vertébrale pour qu'il y ait de l'équité.

Etre externe au système quand on est proche idéologiquement ne représente pas un problème ; ce qui compte est de dire si le système fonctionne comme cela était prévu. Les trois autres personnes qui composent l'Observatoire n'ont rien à voir avec l'enseignement primaire, ce sont donc bien des gens externes. Le « moins » externe des quatre est G. Solaux et cela est nécessaire pour qu'il puisse faire la jonction avec ce qui a été prévu, défini dans la commission du fonctionnement.

c. Evaluation des Dir-E : problème de temporalité de la formation des Dir-E, donc à revoir.

Certains Dir-E ont regretté le cumul des tâches de travail et de formation. Pour qu'il y ait une évaluation de la formation des Dir-E, il faut qu'elle soit définie **avant** avec des objectifs ; on voit donc qu'elle n'a sûrement pas été prévue.

d. Il existe un modèle d'EPI pour les Dir-E ; ces derniers sont évalués par la DGEP.

e. Oui, certains regroupements ont été mal pensés et des problèmes ont été signalés par des établissements ou par des communes. Cela a été relayé par la SPG et par l'AGCEP à la commission du fonctionnement. Pour que des changements se réalisent, il faut APPUYER et il faut aller vite ! Rien n'est impossible pour la rentrée 2009.

f. Le terme « normatif » est adéquat ; l'évaluation est **normative** par rapport :

- ° au processus car le fonctionnement de l'EP repose sur le projet d'établissement avec des objectifs et des actions pour les atteindre, un planning, une autorité qui anime collégalement, une autonomie, etc. On sait donc comment ça doit fonctionner.

- ° aux fonctions car il existe des cahiers des charges.

- ° aux structures car il y a une évaluation de l'établissement, de la DGEP, des régions.

Si ça ne fonctionne pas comme prévu, on se demande pourquoi et ce qu'on peut faire. Ensuite des propositions d'évolutions sont discutées ensemble avec les acteurs.

g. L'organisation des classes donne la possibilité de décider de la manière dont on va allouer les ressources, les postes d'enseignement dans l'établissement. Pour ce faire, il faut une décision budgétaire dans l'établissement, c'est un choix politique local important. Et il appartient aux enseignants de « faire la révolution » si nécessaire ! Le projet d'établissement est un garde-fou important.

h. Oui, 4 hommes et aucune femme dans l'Observatoire...il n'y avait pas de choix parmi les « candidats » en réalité ! Mais la remarque a été entendue.

i. Ch. Beer n'a pas accepté pour l'instant que l'enseignement spécialisé fasse partie des observations de l'Observatoire ; l'enseignement spécialisé n'a pas été prévu dans les missions de ce dernier. Aux enseignants d'agir !

j. Votations prochaines... Rien n'est tracé dans le marbre pour ce nouveau fonctionnement ; la commission du fonctionnement n'a d'ailleurs plus de mandat et l'Observatoire attend le sien... ! Cela se construit à mesure que cela se fait. La commission du fonctionnement et l'Observatoire sont prévus jusqu'en 2011 mais ne sont pas inscrits dans la loi.

k. Dysfonctionnements : Sur 5 jours l'Observatoire rencontre différentes instances, personnes, communes, Dir-E, etc. un travail d'entretiens semi-directifs est appliqué à tous les partenaires car certains sont plus ou moins traités selon les personnes auditionnées.

l. Les ressentis des interviewés montrent que l'ensemble n'est pas contre le projet d'établissement ni contre l'autonomie partielle ; en revanche, les modalités de mises en œuvre peuvent être contrées, contestées. Par exemple : oui, il fallait des régions ; non, elles n'auraient pas dû être mises en place ainsi, il fallait des vrais responsables de régions. **On relève un accord sur les principes et des désaccords sur la mise en œuvre des modalités.**

m. Il ne sera pas possible de respecter une proportionnalité car 50% des Dir-E ont été interviewés... ! En revanche, l'enquête-questionnaire s'adressera à l'ensemble des enseignants.

n. Si une session de l'Observatoire sur les élèves en difficulté s'avère nécessaire, à la SPG de la réclamer !

o. Le planning des sessions de l'Observatoire a été décidé de manière collégiale dans la commission du fonctionnement. Les Dir-E étaient dans la 1^{ère} session car c'est ce qu'il y a de nouveau dans le fonctionnement. Interroger les enseignants en décembre 208 semblait prématuré. Réaliser une enquête sérieuse auprès des enseignants mérite du temps et a un coût si on veut que ce soit bien fait.

p. Le nouveau fonctionnement n'a que 6 mois ! Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur l'autonomie partielle entre autres. Quand il y a un nouveau fonctionnement, chacun se bat pour garder le pouvoir qu'il avait : c'est le cas des enseignants ; quant aux Dir-E, ils veulent en avoir. Il faut donc transformer ce pouvoir pour les équipes. Il faut donc admettre un rapport de forces et une mise en place progressive.

Prise de notes : Magali Jolti